



## CONSEIL REGIONAL AUVERGNE RHÔNE-ALPES SESSION DU 28 & 29 MARS 2019

### LA REGION INNOVE POUR VOS TRANSPORTS – POUR DE NOUVELLES MOBILITES PROPRES ET ACCESSIBLES

RAPPORT N° 2019-03 / 17-11-2760

Intervention de **François JACQUART**  
Pour le groupe Communiste "l'Humain d'Abord"

Monsieur le Président, Mme la vice-Présidente,

En oct. 2015, après 6 études, la Région s'était engagée sur un projet de tram-train pour une ouverture en 2022.

Votre majorité a fait le choix d'une nouvelle orientation que nous découvrons à travers cette nouvelle délibération qui nous propose désormais un Bus à Haut Niveau de Service (BHNS).

Notre groupe n'est pas opposé par principe à ce BHNS si la démonstration nous est faite du bienfondé de ce choix. Malheureusement l'étude qui nous a été communiquée tardivement ne nous rassure pas.

Je vous alerte sur la demande qui nous ait faite dans le cadre de cette délibération, de déclasser une voie ferroviaire qui enterrera définitivement toute possibilité à l'avenir non seulement de Tram-train mais aussi de transport fret sur cette voie.

Ce choix irréversible qui nous ait imposé est donc lourd de conséquence en cas d'échec du choix BHNS.

L'étude complète qui nous a été communiquée il y a seulement 2 jours montre à l'évidence qu'il subsiste encore de nombreuses zones d'ombres quant à la faisabilité réelle de ce BHNS :

- Estimation du coût du BHNS "au doigt mouillé" ( 75 millions avec 30% d'incertitude!!! et hors dépollution, dépôt, acquisition foncière, matériel roulant...),
- Contraintes techniques et de sécurité.

De plus, j'attire votre attention sur le fait que des risques de recours juridiques forts existent concernant l'adéquation du choix du BHNS avec le schéma portuaire métropolitain qui interdit de fait la suppression des voies ferroviaires sur son périmètre.

Au vue des nombreuses incertitudes qui subsistent donc, nous vous demandons solennellement qu'à minima soit retiré, à ce stade du projet, le point « F » du gras de votre délibération concernant la procédure de déclassification de la ligne.

Le maintien ou non de cet item déterminera notre vote et l'éventualité d'accompagnement d'un recours.

**François JACQUART**

Conseiller Régional de l'Ardèche